

Ouverture du Chapitre Général

Lectures : Act 7, 51 – 8, 1a ; Jn 6, 30-35

Chers Pères Abbés, chères Mères Abbesses et Prieure Générale, chers Frères,

En cette messe d'ouverture du Chapitre Général de notre Congrégation, alors que nous invoquons l'Esprit Saint, je voudrais vous proposer quelques indications tirées du chapitre troisième de la Sainte Règle, sur la convocation des frères en conseil. Notre bienheureux Père y trace en effet un programme pour bien donner son avis et bien écouter, qui me paraît utile pour un Chapitre Général. *A fortiori*, il est valable pour nos réunions capitulaires ou communautaires.

La première indication, c'est qu'il faut **donner son avis**, il faut s'exprimer : « Les frères donneront leur avis », dit saint Benoît. C'est notre devoir d'état de membre du Chapitre Général ou de membre de la communauté. Il n'y a donc pas à garder le silence, à rester en retrait par fausse humilité, encore moins par bouderie, indifférence ou scepticisme au sujet de l'utilité de nos réunions.

Ensuite, il faut s'exprimer **avec humilité** et **sans arrogance** : « Les frères donneront leur avis en toute humilité et soumission. Ainsi, ils n'auront pas la présomption de soutenir avec arrogance leur manière de voir », poursuit saint Benoît. C'est notre manière de **suivre le Christ** doux et humble de cœur. « Ce n'est pas nous qui possédons la vérité, c'est la vérité qui nous possède », disait Benoît XVI. Dès lors, imitons sa manière de s'exprimer.

Du reste, nos prises de parole doivent être un acte d'**obéissance** : « Que tous suivent donc en tout cette maîtresse qu'est la Règle, et que personne n'ait la témérité de s'en écarter. Que nul dans le monastère ne suive la volonté de son propre cœur », dit saint Benoît. Notre tâche en tant que capitulants est toujours de promouvoir la fidélité à **la sainte Règle**, comme le dit ici saint Benoît. Nos Constitutions parlent de se conformer à **l'enseignement des papes et des conciles**. Il s'agit toujours d'être fidèles au **charisme de notre Congrégation** et à **l'évangile**. C'est notre manière de suivre le Christ qui s'est fait **obéissant** et qui **garde la Parole du Père** [Jn 8, 55].

Il faut donner son avis. Mais il faut aussi savoir écouter. En effet, le Chapitre Général, nos réunions capitulaires, sont avant tout un exercice de **discernement de la volonté de Dieu** : « Si nous avons dit que tous doivent être appelés au conseil, c'est que souvent *le Seigneur révèle* à un plus jeune ce qu'il y a de mieux à faire ». Autrement dit, notre attitude doit être une attitude d'**écoute de ce que l'Esprit Saint veut nous dire**.

Pour cela, il faut savoir nous écouter les uns les autres. Saint Benoît demande à l'Abbé de convoquer *tous les frères* en conseil, parce que Dieu révèle ce qu'il y a de mieux à faire non pas nécessairement à l'abbé directement, mais à un membre de la communauté, qui est souvent, mais pas toujours, le plus jeune. Autrement dit, nous ne pouvons être certains d'entendre de la part de Dieu ce qu'il y a de mieux à faire, que si nous avons écouté *tous les capitulants*.

Enfin, dernière indication, il nous faut être disposé à reconsidérer notre position, une fois que nous avons entendu l'avis des autres capitulants. « Après qu'il aura entendu l'avis des frères, l'Abbé examinera la chose en lui-même et fera *ensuite* ce qu'il aura jugé le plus utile », dit saint Benoît. Pourtant, l'Abbé avait sans doute un avis personnel avant d'entendre l'avis des frères. Saint Benoît attend manifestement de lui qu'il réexamine la question en fonction de ce qu'il aura entendu. C'est aussi ce qui nous est demandé durant le Chapitre Général, c'est ce qui nous est demandé lors de nos réunions capitulaires.

En agissant ainsi, nous nous mettons vraiment à l'écoute du Saint-Esprit. Nous savons qu'il révèle toujours à la communauté dans son ensemble ce qu'il y a de mieux à faire. Demandons-lui de nous mettre dans les dispositions qui nous rendront attentifs à sa lumière.